

Béni ensuite du Seigneur ; mais il doit occuper le banc d'honneur réservé à son office, si tel banc existe ; sinon le pain béni lui sera présenté à son tour comme aux autres paroissiens. [*Angé vs. Curé de la Pointe aux-Trembles.*].....p. 63.

PÉREMPTION D'INSTANCE.

Dans les actions annales la *péremption d'instance* est-elle d'un an ou plus ?—Celui qui demande la péremption a-t-il droit aux frais ? Quand y a-t-il contestation en cause ? [*Hart et Vallières.*].....p. 319.

POSSESSION.—(*Prise de possession.*)

La loi "*quoties*" n'était pas reçue en France dans les Pays Coutumiers, et la prise de possession n'y était pas nécessaire pour assurer à un acquéreur la propriété d'un héritage acquis par un contrat de vente, contre un autre acquéreur du même héritage : et c'est la règle de droit dans le Bas-Canada.

The law "*quoties*" was not received in Customary France, and the actual taking possession was not necessary to insure to the purchaser the property he had acquired by deed of sale, as against another purchaser of the same property : and this is law in Canada. [*Bowen vs. Ayer.*].....p. 102.

PRÉFÉRENCE DU VENDEUR DE CHOSE MOBILIAIRE.

Le vendeur d'une chose mobilière a préférence, notwithstanding qu'il ait donné terme, et si la chose se trouve saisie sur son débiteur, il peut empêcher la vente, et il est préféré sur la chose aux autres créanciers. [*McClure vs. Kelly.*].....p. 126.

PROCUREUR.

Le Procureur ou agent ne peut, dans l'intérêt ou pour la conservation des droits de son principal, porter l'action en son propre nom, quand même il y aurait entre le débiteur, ou la partie contractant avec le principal, convention expresse que telle action serait portée, au nom du Procureur ou agent. [*Nesbitt vs. Turgeon.*].....p. 43.

PROMISSORY NOTE.

A note of hand subscribed with the mark only of the drawer gives no action, (if indorser.) to the indorsee against the drawer, but the indorser upon his indorsement is liable to the indorsee.

Un billet sous croix ne donne pas droit d'action au porteur à qui on l'a endossé contre le faiseur ; mais l'endosseur est responsable envers le porteur auquel il l'a transporté. [*Jones vs. Hart.*].....p. 58.